

DELIBERATION DD2022_062

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 mai 2022

LE 19 mai 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	45
Votants	63
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION POUR TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNÉS À VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. SUDREAU, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, Mme COURAULT, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COUNIL, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. REYNET, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. SERRE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. CADET, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme TOULAT
M. LACOSTE donne pouvoir à M. DUCENE
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. CHANSARD donne pouvoir à M DENIS
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. MARC donne pouvoir à M. AUZOU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme BOUCAUD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

SUBVENTION POUR TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNÉS À VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur relatif aux fonds de concours.

Que par délibération du 31 mars 2022, le conseil communautaire du Grand Périgueux a révisé son règlement d'intervention en faveur du logement et notamment les aides aux logements communaux conventionnés (production et réhabilitation).

Que le Grand Périgueux est sollicité aujourd'hui, au titre du logement social, par la commune de Val de Louyre et Caudeau pour soutenir financièrement la transformation de 3 locaux associatifs en logements communaux conventionnés Chemin du Croptier dans le centre -bourg de Cendrieux.

Considérant que les trois logements se situent en cœur de bourg de Cendrieux, accolés à l'ancienne école. Un logement sera de plain pied, accessible aux personnes à mobilité réduite et les deux autres logements sont sur deux niveaux. Ces trois logements font bien l'objet d'une convention avec l'État, leur permettant d'être décomptés au titre du logement social et de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain .

Que la typologie variée (2 T3 et 1 T2) permettent d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes âgées, couples avec enfant, familles monoparentales, jeunes couples). Ces typologies correspondent à la majorité des logements recherchés par les demandeurs de logements sociaux . Chaque logement sera doté d'un espace extérieur privatif.

Que les travaux envisagés permettent de réaliser une amélioration énergétique performante : isolation en laine de bois et laine de roche, double vitrage performant et système de chauffage par pompe à chaleur,etc.

Que les loyers seront les suivants :

Type de logement	Forme	Nombre de logements	Surface Habitable	Loyer
T3	individuel	1	75	336 €
T3		1	66	290 €
T2		1	53	245 €

Considérant que par délibération du 4 mars 2022, et conformément au règlement d'intervention du Grand Périgueux, la commune de Val de Louyre et Caudeau soutient également la production de ces 3 logements communaux à hauteur de 183 952 €.

Que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT €		Recettes HT €		
Travaux	302 820,55	Fonds de concours Grand Périgueux (fonds de solidarité)	60 000 €	16,5 %
Réseaux	9 184,77	Région Nouvelle Aquitaine	19 428 €	5,3 %
Maîtrise d'œuvre	29 400,00	DSIL	118 800 €	32,6 %

Honoraires et divers	22 231,05	Grand Périgueux Logement social		
		Fonds Propres	183 952 € (dont 36 363,63 € d'avance de TVA)	40,6 %
TOTAL	363 636,37 €			
Total TTC	400 000 €	Total	400 000 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder la subvention au titre de la rénovation du logement communal conventionné à hauteur de 17 300 € pour ces trois logements conventionnés, ainsi qu'un bonus petite typologie de 700 €, soit une subvention totale de 18 000 € ;
- Autorise le président à signer tout document afférent à ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/06/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/06/2022	Périgueux, le 02/06/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

